



madataire de gestion locative

Par **Lyco**, le **11/10/2021** à **10:45**

Bonjour,

Ma locataire, arrivée en janvier 2021 dans mo appartement, ne payait pas ses loyers.

L'agence de location ne m'a pas informée de la situation. Il a fallu que je m'y rende en avril pour apprendre que depuis février 2021, les loyers étaient impayés.

Est-ce là une faute de l'agence et quel recours ai-je ?

Par **carolinedenambride**, le **19/10/2021** à **09:08**

Bonjour,

Il y a effectivement une responsabilité de l'agence si elle ne vous pas informée et n'a entamé aucune démarche.

Vous pouvez donc agir à son encontre pour inexécution contractuelle (en fonction des clauses du mandat de gestion).

Vous pouvez également agir contre votre locataire pour loyers impayés et expulsion

Cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com/>